

Situation professionnelle au 1er décembre 2019
Promotion: MASTER 2016-2017

MENTION

GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

SPÉCIALITÉ

GEOGRAPHIE SOCIALE ET POLITIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2018,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

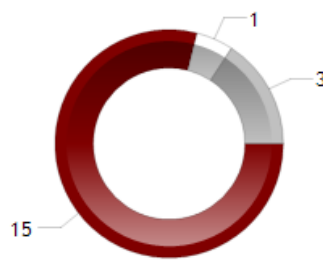
Nombre de réponse(s) : 18



Taux d'insertion
à 18 mois : 89%
à 30 mois : 94%

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 19



■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Administrateur chef de service.

-Chargé d'étude urbanisme et politique territoriales

-Chargé d'études environnement

-Chargé de mission évaluation environnementale

-Chargé de projets en rénovation urbaine

-Chargée d'études

-Chargée de mission Patrimoine

-Chargée de projet

-Consultante en urbanisme

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 15



■ Tout à fait ■ Plutôt oui ■ Plutôt non ■ Pas du tout

Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 14



■ Oui ou Plutôt oui (D. et N.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement D.) ■ Oui ou Plutôt oui (seulement N.) ■ Non ou Plutôt non (D. et N.)

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 13

Relations 38 %

Sites Web dédiés à l'emploi 31 %

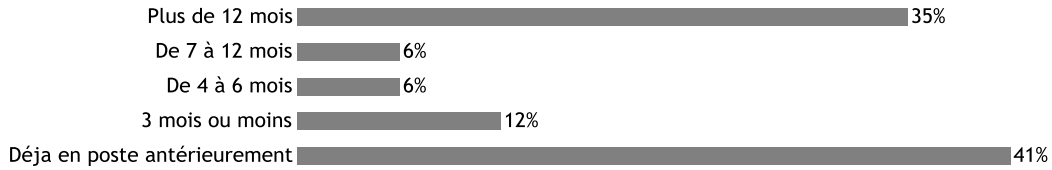
Concours de la fonction publique 15 %

Candidature spontanée 8 %

Suite à un stage, à votre contrat d'alternance 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

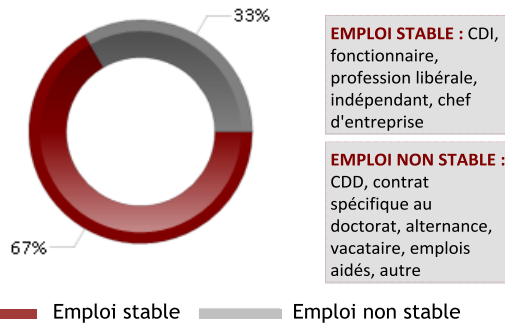
Nombre de réponse(s) : 17



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

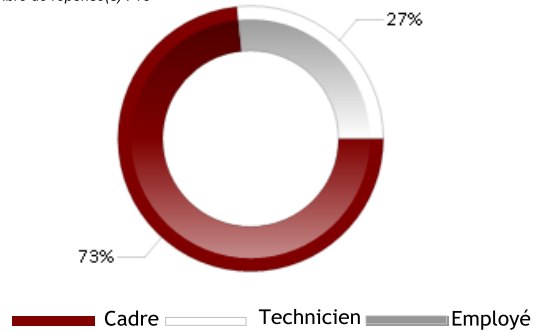
Contrat

Nombre de réponse(s) : 15



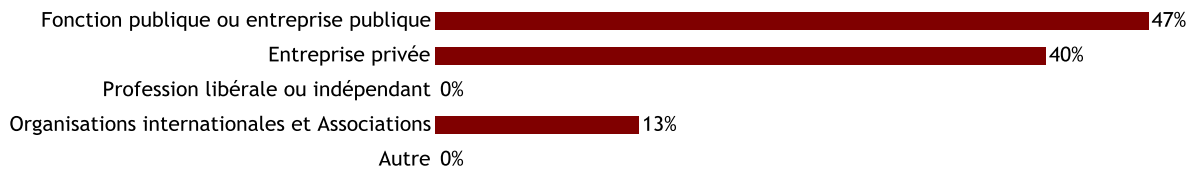
Statut

Nombre de réponse(s) : 15



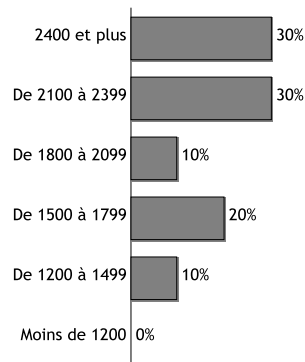
Employeur

Nombre de réponse(s) : 15



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 10



Salaire médian : 2125 euros

Salaire moyen : 2230 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 15

